

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date :	
INTITULÉ DE L'ACTION :			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Heures de préparation Communication et médiation : 10	600	Autofinancement	
Pour un atelier			
Animation artiste 1 (3h)	180	Participation des personnes (4)	Non souhaitée
Animation artiste 2 (2h)	120		
Traiteur	50		
Total pour 1 atelier	350		
X4 ateliers			
		Autres financements (à préciser)	
		Aide demandée au PIC	1500
		Bénévolat	600

SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2100	TOTAL	2100

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.